



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2018

PRÉFECTURE
No F
Date
SERVICE ARRIVÉ
09 OCT. 2018
de la convocation
14/09/2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le Lundi 17 Septembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 14 septembre 2018.

Nombre de conseillers

En exercice

29

Présents

24

Absents

05

(Dont Procuration)

01

00

Vote à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

Le :

09 OCT. 2018

La Publication et/ou la notification du :

09 OCT. 2018

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. François EDAU - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE - M. José JULAN(24)

REPRÉSENTÉE : Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donnée procuration à Mme Louisiane DEGLAS).....(01)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES.....(04)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE CONVOCATION EN URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-12 ;
- Vu l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Considérant le report de la date de convocation du Conseil Municipal fixée initialement au jeudi 13 septembre 2018 lié à des circonstances exceptionnelles (déclenchement alerte rouge cyclonique le mercredi 11 septembre à 20h) ;
- Considérant encore qu'il a été rendu nécessaire d'abrégé les délais de droit commun de nouvelle convocation de manière à délibérer avant la tenue de la Commission Permanente de la Région qui doit se prononcer sur le programme d'investissement concernant la commune de Trois-Rivières, le jeudi 20 septembre 2018 ;
- Considérant que la première convocation respectait les délais légaux de droit commun ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

.../...



.../...

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

De Statuer favorablement sur le recours à la procédure de convocation en urgence du Conseil Municipal au regard des motifs invoqués.

Article 2

D'Autoriser Monsieur le Maire à réunir l'assemblée délibérante communale sur le contenu d'un plan d'investissement pluri annuel préalablement à la tenue de la Commission Permanente de la Région qui doit se prononcer sur le dit programme d'investissement concernant la commune de Trois-Rivières, le jeudi 20 septembre 2018.

Article 3

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE